Un prépuce dans le trou de la Sécu

04/03/2009 à 20h54
Lu dans le n°872 de Charlie Hebdo :

> ***Les circoncisions rituelles font très souvent l'objet de fausses déclarations pour être remboursées par la Sécu. Il en coûte 9 millions d'euros par an au contribuable. Fraude doublée d'une violation du principe de laïcité: la députée Valérie Boyer pose la question au Parlement.***
>
> *La seule raison qui peut justifier le remboursement d'une circoncision par la Sécu, c'est un phimosis, c'est-à-dire un resserrement anormal du prépuce, qui oblige à le sectionner. Une posthectomie, on appelle ça – mais ce n'est pas très fréquent. En vertu du nom du principe de laïcité, les circoncisions rituelles (dans les pratiques juive et musulmane) ne sont pas remboursables.*
>
> *Si vous voulez faire circoncire votre fils, il vous en coûtera entre 500 et 1 000 euros. Mais si vous obtenez un certificat médical de complaisance, stipulant que votre fils est atteint d'un phimosis, le tour est joué. Ça s'appelle une fraude.*
> *«Les urologues sont régulièrement confrontés à ces demandes», reconnaît Benoît Vignes, président du Syndicat national des chirurgiens urologues français. C'est pourquoi les urologues ont demandé des précisions à la Sécu. Le Dr Serge Larue-Charlus est venu leur apporter des chiffres: 75 500 posthectomies par an, soit 9 millions d'euros déboursés par la Sécu. Pas négligeable: c'est au moins 2 millions de plus que le coût des opérations de la prostate !*

> *Sauf à contrôler chaque toubib, la Sécu ne dispose d'aucun moyen pour différencier les fraudes des vrais phimosis. Mais on peut se faire une idée en comparant les chiffres des différentes régions. 40 % des posthectomies sont pratiquées en Île-de-France. Et les deux tiers sur trois Régions : Île-de-France, PACA et Languedoc-Roussillon. Comme il n'y a aucune raison que les phimosis y soient plus nombreux qu'ailleurs, seule la fraude explique ces disparités géographiques.*

Merci à Dekeroual